

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

PROJET DE LOI 105 LA FQDE DEMANDE UNE DISTRIBUTION DES RESSOURCES EFFICACE ET EFFICIENTE

Québec, le 22 septembre 2016 – De passage devant la Commission de la culture et de l'éducation dans le cadre des consultations quant au projet de loi 105, *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique*, la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement (FQDE) demande à ce que les ressources soient allouées de manière plus efficace et plus efficiente dans le réseau de l'éducation.

La création d'un comité de répartition des ressources, au sein de chaque commission scolaire, composé majoritairement de directions d'établissement assure très certainement pour la FQDE une saine gestion. « De par ses rôles et ses fonctions, les directions d'établissement sont appelées à jouer équitablement un rôle de leader dans la prise de décisions touchant de près ou de loin la réussite des élèves de l'ensemble de la commission scolaire. Elles ont l'habitude de travailler en collaboration et en concertation avec l'ensemble des acteurs du milieu », affirme Lorraine Normand-Charbonneau, présidente de la FQDE.

Subsidiarité, un principe gage de réussite

La présidente se réjouit que le gouvernement soumette aux commissions scolaires un guide des bonnes pratiques. Cette dernière a également précisé que la FQDE souhaite participer à l'élaboration de cet outil très attendu par les directions qu'elle représente. « Ce guide permettra enfin aux directions d'assumer pleinement leur rôle de leader en gestion pédagogique et administrative ».

Rappelons encore aujourd'hui qu'une bonne proportion des commissions scolaires dicte aux écoles comment répondre aux besoins de leurs élèves. Le principe de subsidiarité, partie intégrante de la proposition gouvernementale, vient recadrer la situation en veillant à ce que les décisions soient prises par l'école, l'instance la plus près des élèves. « Il faut garantir une capacité d'action accrue aux acteurs de l'école pour assurer la réussite du plus grand nombre d'élèves », ajoute la présidente de la FQDE.

Madame Normand-Charbonneau a profité de son passage en commission parlementaire pour saluer le commencement d'une décentralisation d'enveloppes budgétaires directement dans l'école et d'une latitude pour celle-ci à choisir des moyens à mettre en place pour répondre aux besoins de leurs élèves. La FQDE encourage ardemment le gouvernement à poursuivre dans cette veine, et ce, dans le meilleur intérêt des élèves de la province.

Consultez [le mémoire](#) et les [11 recommandations](#) de la FQDE

Source :

Michèle Demers

Conseillère aux communications et à la vie politique

FQDE

(514) 923-6859

michele.demers@fqde.qc.ca

FQDE

La FQDE est le principal organisme professionnel représentant plus de 2 050 directions et directions adjointes d'établissement d'enseignement et provenant de 20 associations régionales au Québec. Sa mission est de promouvoir le développement professionnel et l'excellence de ses membres tout en défendant leur droit.